

dresse de l'Eglise pour ses chers défunts. Qu'il apprenne aussi à avoir un profond respect pour la demeure des morts. Que ce respect le porte à désirer que les cimetières soient tenus de manière à favoriser la dévotion aux âmes des trépassés. On voit dans les pays sans religion des cimetières qui sont comme des Paradis terrestres; dans ce pays de foi ne pourrait-on pas honorer les corps de tant de saints personnages, qui reposent dans tous les cimetières, en travaillant à rendre ces lieux sacrés plus décents et plus pieux. Alors, ne serait-ce pas une consolation pour chacun d'aller prier et méditer sur le corps d'un père, d'une mère, d'un enfant, d'un époux, d'une épouse? Avec une pareille pratique, on n'oublierait point si vite, comme il arrive assez souvent dans certaines familles, où l'on ne pense plus aux morts, sitôt que le dernier coup de cloche a sonné son enterrement. Hélas! Combien qui négligent de payer les Messes et d'acquitter les legs faits pour le repos de leurs âmes! Quelle cruauté de laisser souffrir des personnes à qui l'on doit tout le bien que l'on possède.

Priez, lecteur, lisez souvent la prière qui termine le Mandement de visite, qui fait le fonds de ce Manuel. Car c'est par Marie que vous obtiendrez les grâces de la visite, et la persévérance dans les bonnes dispositions où elle ne manquera pas de vous établir.

#### *Prière à la St. Vierge.*

" C'est à vos pieds sacrés, o divine Marie que nous déposons ce Mandement et ce Manuel de  
" Visite, écrits pour notre plus grand bien, et  
" que nous ne voulons lire qu'en invoquant votre

" non  
" cœ  
" se  
" vo  
" la  
" Pa  
" bre  
" et  
" sar  
" pec  
" que  
" que  
" me  
" reu  
" Ma  
" ag  
No  
obse  
ner n  
dant  
sont  
de de  
exer  
Epi  
loué